

Programme de formation professionnelle
RAPPORT SOMMATIF
NIVEAU DE MAÎTRISE DES
COMPÉTENCES À LA FIN DU STAGE

L'évaluation sommative se veut avant tout une rencontre pour faire le bilan du stage. Le maître de stage évalue le niveau de maîtrise des compétences du stagiaire et recommande ou non l'inscription du stagiaire au Tableau de l'Ordre. Pour les fins du *Rapport sommatif*, vous devez :

1. Remplir la grille d'évaluation de chacune des quatre compétences de la matrice de l'École du Barreau. Pour chaque compétence, vous devez OBLIGATOIREMENT évaluer les composantes identifiées d'un astérisque (*) ainsi que toute autre composante que le stagiaire a eu l'occasion de mettre en pratique au cours de son stage. Si une composante n'a pas été mise en pratique, veuillez cocher la case « Non applicable ».
2. Évaluer si le stagiaire possède ou non de manière satisfaisante chacune des quatre compétences en tenant compte du fait que pour posséder la compétence 1 (Adopter une conduite éthique et professionnelle) de manière satisfaisante, l'évaluation de sa composante A doit être de niveau « Satisfaisant » ou « Très satisfaisant ».
3. Décrire les motifs au soutien de votre évaluation pour chacune des quatre compétences dans l'espace prévu à cet effet.
4. Déclarer – à la dernière page – si vous recommandez ou non l'inscription du stagiaire au Tableau de l'Ordre en tenant compte du fait que pour faire l'objet d'une recommandation favorable, le stagiaire doit OBLIGATOIREMENT posséder de manière satisfaisante chacune des quatre compétences. Si vous ne recommandez pas l'inscription au Tableau de l'Ordre, veuillez indiquer si vous recommandez ou non qu'une portion du stage soit validée.
5. Remplir, signer la dernière page et transmettre le rapport en suivant les instructions indiquées ci-dessous. Veuillez utiliser la fonction *Remplir et signer* pour compléter le formulaire. Assurez-vous que tous les champs requis sont complétés avant d'ajouter une première signature. Si vous enregistrez un formulaire avec une signature ou un paraphe, il ne vous sera plus possible de modifier les champs de formulaire existants à l'exception de la deuxième signature.

Pour plus d'informations sur l'évaluation du stage, consultez le *Guide du stage* disponible au www.ecoledubarreau.qc.ca.

RAPPORT SOMMATIF – À transmettre à l'École du Barreau

Le stagiaire doit transmettre le *Rapport sommatif* au plus tard à la date inscrite sur la carte de stage (cette date correspond à la 23^e semaine du stage) par courriel à : stage.ecole@barreau.qc.ca. Vous ne devez PAS transmettre le formulaire par la poste. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez transmettre vos questions par courriel à : stage.ecole@barreau.qc.ca.

COMPÉTENCE 1 : ADOPTER UNE CONDUITE ÉTHIQUE ET PROFESSIONNELLE

Sens de la compétence

Le comportement attendu de l'avocat et du stagiaire repose sur des normes sociales réglementées, et celles-ci visent spécifiquement la protection du public. Le stagiaire agit avec éthique et en respect des normes de la profession, c'est-à-dire avec honneur, dignité, intégrité, respect, modération et courtoisie. Il est en mesure de reconnaître les différents manquements déontologiques, de déterminer la procédure disciplinaire applicable, ainsi que d'identifier l'application du secret professionnel et du conflit d'intérêts. Ainsi, l'évaluation de cette compétence sera imbriquée dans les activités courantes du stagiaire.

Évaluation de la compétence à la fin du stage

Compétence 1 : ADOPTER UNE CONDUITE ÉTHIQUE ET PROFESSIONNELLE (C1)						
Composantes de la compétence 1	Insatisfaisant	Partiellement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non applicable	Attentes de fin de stage À la fin du stage, le stagiaire...
A. Développer une relation éthique avec son client, les avocats ou le tribunal ¹ *						Respecte les règles d'éthique et déontologiques avec son client, les avocats ou le tribunal.
B. Gérer sa pratique professionnelle						Utilise adéquatement le système de gestion de dossiers.
C. Agir avec professionnalisme dans les différentes situations de sa pratique [*]						Agit avec professionnalisme et de manière responsable en faisant preuve d'autonomie, de retenue et d'ouverture.
D. Porter un regard critique sur sa pratique professionnelle						Porte un regard critique sur sa pratique professionnelle en réinvestissant la rétroaction reçue.
À la lumière des observations que vous avez pu faire durant le stage, directement ou indirectement, considérez-vous que le stagiaire possède cette compétence de manière satisfaisante? <input type="checkbox"/> OUI ² <input type="checkbox"/> NON						

Veillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (OBLIGATOIRE si vous cochez « Insatisfaisant » ou « Partiellement satisfaisant » ou « Non applicable » pour l'une ou l'autre des composantes) :

¹ Pour plus d'informations sur ce que vise cette composante, consultez le *Guide du stage* disponible au www.ecoledubarreau.qc.ca.

² La composante A (Développer une relation éthique avec son client, les avocats ou le tribunal) doit obligatoirement être de niveau « Satisfaisant » ou « Très satisfaisant » pour que le stagiaire possède la compétence 1 (Adopter une conduite éthique et professionnelle) de manière satisfaisante.

Compétence 1 - Veuillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (suite) :

COMPÉTENCE 2 : COMMUNIQUER EFFICACEMENT À L'ORAL ET À L'ÉCRIT

Sens de la compétence

La communication entre l'avocat et le client implique de nombreuses incertitudes qui sont imputables à la nature du problème discuté et qui diffèrent d'une situation à l'autre. En communiquant de façon efficace, le stagiaire élimine plusieurs risques de perception ou d'interprétation erronées découlant de ces incertitudes. Il y parviendra en construisant une relation de confiance, laquelle nécessite un service de qualité qui est conforme sur le plan technique et adapté aux problèmes du client.

Évaluation de la compétence à la fin du stage

Compétence 2 : COMMUNIQUER EFFICACEMENT À L'ORAL ET À L'ÉCRIT (C2)						
Composantes de la compétence 2	Insatisfaisant	Partiellement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non applicable	Attentes de fin de stage À la fin du stage, le stagiaire...
A. Cerner la communication en tenant compte de l'objet, du destinataire et du contexte*						Adapte ses propos aux fins d'une compréhension commune avec le destinataire et s'exprime dans une langue de qualité, à l'oral et à l'écrit.
B. Structurer la communication en hiérarchisant les informations recueillies						Présente des communications orales et écrites qui contiennent tous les éléments requis, structurés dans un ordre logique.
C. Appliquer les techniques spécifiques aux actes professionnels ^{3*}						Applique les techniques pertinentes en lien avec l'acte professionnel et les utilise correctement afin d'atteindre les objectifs visés.
SC.1	Appliquer les techniques de consultation					
SC.2	Appliquer les techniques de rédaction juridique					
SC.3	Appliquer les techniques de négociation					
SC.4	Appliquer les techniques de représentation					
SC.5	Appliquer les techniques de prestation orale					
D. Sélectionner les approches et les supports appropriés						Adopte l'approche appropriée et utilise le support adéquat afin d'atteindre l'objectif visé dans le cadre de ses communications orales et écrites.
À la lumière des observations que vous avez pu faire durant le stage, directement ou indirectement, considérez-vous que le stagiaire possède cette compétence de manière satisfaisante? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						

Veillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (OBLIGATOIRE si vous cochez « Insatisfaisant » ou « Partiellement satisfaisant » ou « Non applicable » pour l'une ou l'autre des composantes) :

³ Au moins une des cinq techniques spécifiques doit être évaluée.

Compétence 2 - Veuillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (suite) :

COMPÉTENCE 3 : ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC

Sens de la compétence

Établir un diagnostic signifie appliquer un raisonnement juridique qui se traduit par une démarche de recherche de faits permettant de déterminer le problème du client, le domaine de droit applicable, les dispositions législatives applicables, les délais pour agir, les contraintes juridiques, les parties impliquées et l'évaluation de l'intérêt du client. C'est ainsi que le stagiaire compétent déterminera avec exactitude le droit applicable et rassemblera toutes les informations pertinentes en établissant des liens entre les faits et le droit. Le problème est alors analysé avec créativité, tant de façon juridique que sur la base des besoins et des intérêts du client.

Évaluation de la compétence à la fin du stage

Compétence 3 : ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC (C3)						
Composantes de la compétence 3	Insatisfaisant	Partiellement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non applicable	Attentes de fin de stage À la fin du stage, le stagiaire...
A. Rechercher l'information*						Collecte toutes les informations pertinentes et établit des liens entre celles-ci et le droit.
B. Appliquer les méthodes de recherche juridique*						Utilise les méthodes de recherche juridique pertinentes et les applique correctement.
C. Analyser le droit applicable*						Analyse les différentes sources de droit applicable de façon exhaustive, logique et précise.
D. Déterminer le droit applicable*						Précise les éléments de droit applicables à la situation de manière à répondre aux questions de droit soulevées.
À la lumière des observations que vous avez pu faire durant le stage, directement ou indirectement, considérez-vous que le stagiaire possède cette compétence de manière satisfaisante? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						

Veillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (OBLIGATOIRE si vous cochez « Insatisfaisant » ou « Partiellement satisfaisant » ou « Non applicable » pour l'une ou l'autre des composantes) :

Compétence 3 - Veuillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (suite) :

COMPÉTENCE 4 : CHOISIR, ÉLABORER ET APPLIQUER LA SOLUTION

Sens de la compétence

L'établissement du diagnostic va de pair avec la solution à mettre en œuvre. Le stagiaire développe sa culture juridique et applique la méthodologie propre au droit pour choisir, élaborer et appliquer une solution. Le choix de la solution est effectué avec le client qui évalue les diverses propositions et jauge leurs conséquences. Le mandat d'intervention est élaboré à l'aide d'une multitude de références que doit maîtriser le stagiaire pour ensuite appliquer la ou les solutions retenues.

Évaluation de la compétence à la fin du stage

Compétence 4 : CHOISIR, ÉLABORER ET APPLIQUER LA SOLUTION (C4)						
Composantes de la compétence 4	Insatisfaisant	Partiellement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non applicable	Attentes de fin de stage À la fin du stage, le stagiaire...
A. Sélectionner les solutions possibles*						Recommande les solutions qui tiennent compte des caractéristiques du dossier, tout en considérant les modes de prévention et de règlement des différends, lorsqu'applicable.
B. Établir le mandat d'intervention						Établit un mandat d'intervention détaillé en lien avec le droit et qui répond à la problématique.
C. Mettre en œuvre la solution						Applique la solution qui permet de résoudre la problématique de manière satisfaisante.
À la lumière des observations que vous avez pu faire durant le stage, directement ou indirectement, considérez-vous que le stagiaire possède cette compétence de manière satisfaisante? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						

Veillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (OBLIGATOIRE si vous cochez « Insatisfaisant » ou « Partiellement satisfaisant » ou « Non applicable » pour l'une ou l'autre des composantes) :

Compétence 4 - Veuillez décrire les motifs au soutien de votre évaluation (suite) :

COORDONNÉES

Nom du maître de stage :	Nom du stagiaire :
N° de membre :	N° d'étudiant :
Nom du bureau ou du tribunal :	
N° de téléphone :	N° de téléphone :
Courriel :	Courriel :

DÉCLARATIONS

DÉCLARATION DU MAÎTRE DE STAGE

Conformément au *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, sous mon serment d'office, je soussigné(e), _____, certifie par les présentes que le stagiaire _____ a effectué un stage dont j'ai assumé la responsabilité à titre de maître de stage.

À la suite de ce stage, je confirme que le stagiaire possède de manière satisfaisante les quatre compétences de la matrice de l'École du Barreau et je recommande son inscription au Tableau de l'Ordre.

OU

À la suite de ce stage, je confirme que le stagiaire ne possède pas de manière satisfaisante les compétences suivantes de la matrice de l'École du Barreau –

C1 , C2 , C3 , C4 – et je ne recommande pas son inscription au Tableau de l'Ordre pour les motifs exposés dans le *Rapport sommatif*. Selon l'évaluation effectuée :

Je recommande qu'une portion du stage de _____ (durée) soit validée (le stage devra être repris en partie).

OU

Je ne recommande pas qu'une portion du stage soit validée (le stage devra être repris en totalité).

Je reconnais avoir présenté cette évaluation au stagiaire et en avoir discuté avec lui.

Signature du maître de stage

Date

Attention: Pour être valide, la signature doit être numérique et permettre l'authentification de l'identité du signataire. Une signature manuscrite numérisée est également acceptée. À défaut, le formulaire vous sera retourné.

DÉCLARATION DU STAGIAIRE

Je soussigné(e), _____, certifie par les présentes avoir été sous la supervision et la responsabilité de _____ conformément au *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, et ce, du _____ au _____. Je reconnais avoir pris connaissance de ce document et en avoir discuté avec mon maître de stage.

Signature du stagiaire

Date

Attention: Pour être valide, la signature doit être numérique et permettre l'authentification de l'identité du signataire. Une signature manuscrite numérisée est également acceptée. À défaut, le formulaire vous sera retourné.

Conformément au *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, le Comité de la formation professionnelle peut exiger d'autres informations, s'il le juge nécessaire, afin de déterminer si le stage constitue une préparation valable à l'exercice de la profession d'avocat.